



« Coup de pouce Thermostat avec régulation performante » : qui peut en bénéficier ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 01/07/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 01/07/2020

Pour inciter financièrement les propriétaires ou gestionnaires de logements à utiliser des systèmes efficaces de pilotage des consommations d'énergie, le dispositif « coup de pouce Thermostat avec régulation performante » a été mis en place le 25 juin 2020. Qui peut en bénéficier ? Pour quels travaux ? Réponses...

Dispositif « coup de pouce » : pour qui ?

Les propriétaires ou les gestionnaires. Le bénéfice de ce dispositif « coup de pouce » est réservé aux propriétaires, aux organismes d'habitations à loyers modérés (HLM) ou aux gestionnaires de logements.

Un chauffage individuel...

{ABONNEZ-VOUS}

Dispositif « coup de pouce » : pour quels travaux ?

Pour les travaux engagés depuis le 25 juin 2020. Pour pouvoir bénéficier du dispositif « coup de pouce Thermostat avec régulation performante », vous devez engager certains travaux entre le 25 juin 2020 et le 31 décembre 2021.

Pour quels travaux ?

{ABONNEZ-VOUS}